



SESSION PLENIERE DU 18 OCTOBRE 2022
CONTRIBUTION DU CESER À LA STRATÉGIE
RÉGIONALE EMPLOI, FORMATION ET ORIENTATION
PROFESSIONNELLES (SREFOP)

L'État et la Région sont en cours d'élaboration de la prochaine Stratégie régionale emploi, formation et orientation professionnelles (SREFOP). Celle-ci sera approuvée en mars 2023.

Le Préfet de Région et la Présidente du Conseil Régional ont fait appel aux contributions de l'ensemble des membres du CREFOP plénier, dont le CESER fait partie, en amont de cette élaboration.

De son côté, la CGT a élaboré sa propre contribution disponible sur le site Internet du comité régional.

La contribution du CESER reste nettement en-deçà des propositions que la CGT, elle s'est par conséquent abstenue.

[LA CONTRIBUTION DU CESER \(téléchargeable sur le site du CESER\)](#)

Le CESER, qui avait approuvé la SREFOP précédente, dresse un bilan de cette stratégie en soulignant qu'elle n'a pas fait l'objet de véritable évaluation. Il souligne notamment le résultat modeste obtenu concernant la situation des demandeurs d'emploi les plus fragiles. La stratégie ne fait pas vraiment preuve d'anticipation, notamment concernant les métiers émergents.

S'appuyant sur ses productions précédentes, le CESER émet des préconisations pour la prochaine SREFOP, en particulier :

- Confier au CARIF-OREF, en lien avec acteurs du SPRO, l'ORES, les chambres consulaires et l'INSEE, un **exercice prospectif sur l'évolution des emplois liée à la transition énergétique**.
- Accélérer la sensibilisation des entreprises à la problématique de **l'illectronisme**
- Redynamiser et valoriser le **CEP** (conseil en évolution professionnelle)
- Renforcer l'**animation du Service public régional d'orientation (SPRO)** sur les 18 territoires EFOP
- Reconnaître et valoriser l'exercice de l'**engagement volontaire des jeunes Ligériens**
- Adapter les outils numériques aux stagiaires de la formation professionnelle en **situation de handicap**
- Intégrer davantage de souplesse et de réactivité dans l'utilisation des financements des parcours de formation en **fléchant les fonds vers les métiers en tension** et en simplifiant leur accès.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE CATHERINE PARIS (LUE PAR YVIC KERGROAC'H)

La CGT remercie le président de la commission 6 et la chargée d'étude pour cette contribution

La CGT regrette qu'aucun bilan complet de la SREFOP précédente n'ait été fait, faute de critères suffisamment renseignés. La question des enjeux sur l'anticipation des mutations, l'émergence des nouveaux métiers, la Silver économie et la place des femmes ont été très peu abordées. Pour la CGT il s'agit pourtant d'axes essentiels. En effet, l'égalité professionnelle et salariale entre les hommes et les femmes permettrait aux caisses de retraites de réaliser, selon leurs propres chiffres de 2021, 11 milliards d'euros d'économies, à savoir 6 milliards pour la CNAV et 5 milliards pour l'Agirc-Arrco. La prochaine SREFOP devra donc absolument y travailler.

La CGT souligne l'importance de la formation dans le contexte social actuel d'évolution des métiers et du rapport au travail, d'évolution des besoins de la société, de mutations sociales, environnementales, économiques, et organisationnelles.

L'offre de formation régionale ne doit pas se réduire à la seule acquisition de compétences. La CGT dénonce le recours exclusif à cette notion en lieu et place de la qualification et rappelle que l'offre de formation régionale doit contribuer au maintien et à l'amélioration du niveau de qualification pour répondre à la complexité de métiers et pour accroître les chances d'avancement social et professionnel des travailleurs.

La loi de 2018 intitulée « liberté de choisir son avenir professionnel » opère un glissement que la CGT dénonce avec force. **On passe de l'obligation de l'employeur de former ses salariés, à la responsabilité des salariés à se former pour conserver leur employabilité.** Il s'agit donc bien pour nous de réaffirmer cette responsabilité de l'employeur, en particulier concernant les enjeux majeurs que sont la prévention de l'inaptitude et la réduction des inégalités d'accès à la formation. Il faut tenir compte des publics spécifiques, avec le développement d'actions en faveur des salariés en situation de handicap, des salariés d'origine étrangère, des jeunes, des moins qualifiés et des précaires, des seniors, qu'il s'agisse de l'accès à l'emploi ou du maintien dans l'emploi.

On ne peut favoriser l'emploi et plus généralement le développement économique et social harmonieux qu'en menant une **politique ambitieuse d'aménagement du territoire**. Le développement économique n'a de sens que si l'économie est au service de la population.

Pour ce faire trois leviers sont importants, ils permettent de maintenir ou de développer la vitalité économique et sociale dans les zones d'emploi ciblées : Les services, publics et privés ; Les dynamiques collectives ; Les politiques publiques

d'accompagnement.

L'absence de certains de ces services, et notamment des **services publics**, en matière de santé, de transport, d'éducation par exemple, est un frein à l'installation et au maintien de la population, notamment en zone rurale. Sans service public, pas d'attractivité économique du territoire, pas de possibilité d'y maintenir et/ou d'y attirer des entreprises.

Certains souhaiteraient aligner les formations et les qualifications sur les seuls besoins exprimés par les entreprises. Cette vision est dangereuse car, dans un contexte mouvant, qui peut prédire quels seront les besoins en savoirs et qualifications dans les prochaines années ? Dans le même esprit, l'alignement de l'offre de formation sur quelques filières dites « d'excellence » revient à la spécialiser et obère les possibilités d'adaptation aux évolutions futures. Il faut trouver un équilibre entre d'une part, les besoins exprimés par les individus et d'autre part les besoins du territoire. Il faut permettre à la formation d'accompagner des modes d'organisation du travail plus respectueuses des travailleurs et de l'environnement et d'améliorer les conditions de travail et d'attractivité.

Enfin, la CGT ré insiste sur la **conditionnalité des aides** qui doit être priorisée sur l'embauche des publics cibles, sur l'amélioration des conditions de travail et sur l'implantation sur des territoires à fort taux de chômage.

La formation professionnelle doit être un pan d'un **statut du travail salarié**, dans lequel chaque individu engrange des savoirs et des qualifications, qui lui sont reconnues, et qui lui permettent d'obtenir une véritable sécurité sociale professionnelle tout au long de sa vie.

La contribution du CESER reste nettement en-deçà des propositions que la CGT, c'est pourquoi elle s'abstiendra.

VOTES : l'avis a été adopté par 75 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

Courriel : cgtpaysdeloire@wanadoo.fr / tel 02.41.20.03.21